

Fédération des Chasseurs 31

Assemblée Générale 2024



- ↪ **Rapports financiers**
- ↪ **Fixation cotisations fédérales campagne 2024/2025**
- ↪ **Propositions dates ouverture et clôture de la chasse saison 2024/2025**

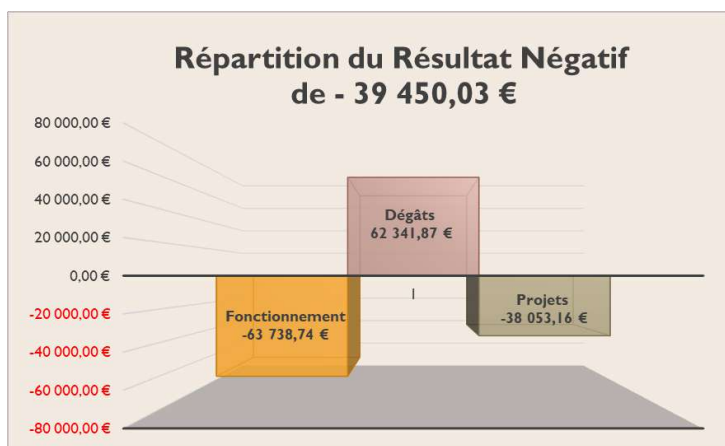
Compte de résultat—Exercice du 1/07/2022 au 30/06/2023

Dépenses

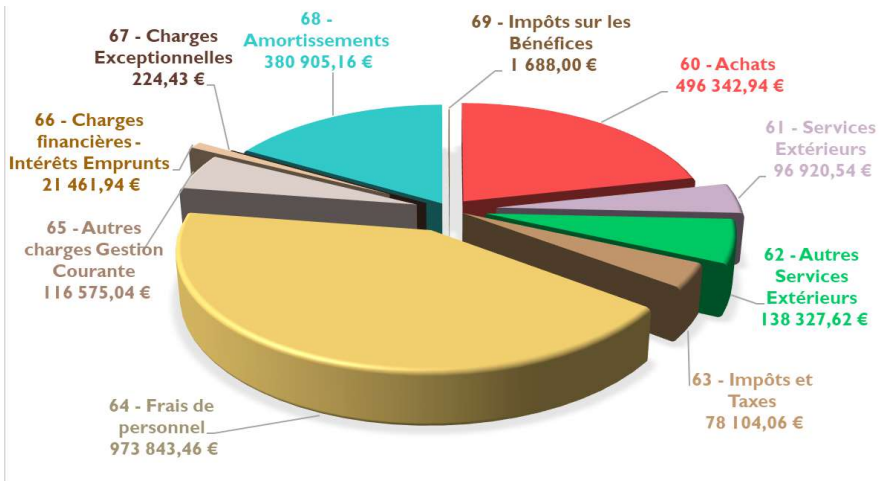
<u>DÉPENSES</u>	Réalisation au 30.06.2023
60 - Achats	496 342,94 €
601 - Indemnisations dégâts grand gibier	273 040,87 €
603 - Variation stock	- 42 229,56 €
604 - Projets Eco-Contribution	104 629,76 €
606 - Eau, Électricité, Carburant, Fournitures, Carnets de battue, Bracelets plan de chasse	78 588,83 €
607 - Pièges, Miradors, Sacs venaison, Clôtures, Panneaux de signalisation	82 313,04 €
61 - Services Extérieurs	96 920,54 €
611 - Routage validation permis de chasser	15 329,70 €
613 - Location matériel	1 068,00 €
615 - Entretien locaux et véhicules, Contrats de maintenance	42 963,13 €
616 - Assurances locaux, véhicules, juridique, indemnités de fin de carrière	18 325,62 €
618 - Formations, Stages, Frais divers	19 234,09 €
62 - Autres Services Extérieurs	138 327,62 €
622 - Honoraires Avocats, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes, Notaire, Estimateurs, Travaux Sociaux	37 276,31 €
623 - Annonces presse, Expositions, Copies, Revue Fédérale, Courriel, SMS	20 754,01 €
625 - Frais Assemblée Générale, Conseil d'administration, Réunions, Missions	41 314,81 €
626 - Téléphonie, Affranchissements, Internet	17 391,21 €
627 - Services et Frais bancaires	10 168,04 €
628 - Cotisations FNC, FRCO, autres	11 423,24 €
63 - Impôts et Taxes	78 104,06 €
631 - Taxes salaires, charges fiscales	44 087,89 €
633 - Taxes formations	6 460,09 €
635 - Taxes Foncières, Habitation	27 556,08 €
64 - Frais de personnel	973 843,46 €
641 - Salaires, indemnité missions et ruptures	695 045,49 €
645 - Charges sociales	269 578,92 €
647 - Tickets restaurants, validations permis	9 219,05 €
65 - Autres charges Gestion Courante	116 575,04 €
657 - Subventions ACCA, GIC, Concours, Jachères, divers Organismes, Plan de chasse	61 571,62 €
658 - Contribution Eco Contribution	55 003,42 €
66 - Charges financières - Intérêts Emprunts	21 461,94 €
67 - Charges Exceptionnelles	224,43 €
68 - Amortissements	380 905,16 €
69 - Impôts sur les Bénéfices	1 688,00 €
TOTAL DÉPENSES	2 304 393,19 €

RECETTES	Réalisation au 30.06.2023
70 - Ventes	237 089,26 €
706 - Frais dossiers GU, Mutualisation FDC, Frais de formation	175 857,17 €
707 - Pièges, Panneaux de signalisation, Equipements, Miradors, documentations	39 528,50 €
708 - Locations, Sponsoring, Remboursement frais, Repas Assemblée Générale	21 703,59 €
74 - Subvention d'Exploitation	279 807,11 €
74 - Subventions FNC, Projets Régionaux, Convention OFB, Etat	279 807,11 €
75 - Autres Produits Gestion Courante	1 493 247,50 €
755 - Subvention Eco-contribution	93 765,40 €
756 - Timbre Fédéral, Contribution et cotisation territoriale, Contribution plan de chasse, Part timbre Fédéral affectée aux dégâts, Prestations de Services	1 399 266,68 €
758 - Autres produits de gestion courante	215,42 €
76 - Produits financiers	24 809,79 €
77 - Produits exceptionnels	47 772,10 €
78 - Reprise provision	177 830,16 €
79 - Transfert de charges	4 387,24 €
TOTAL RECETTES	2 264 943,16 €

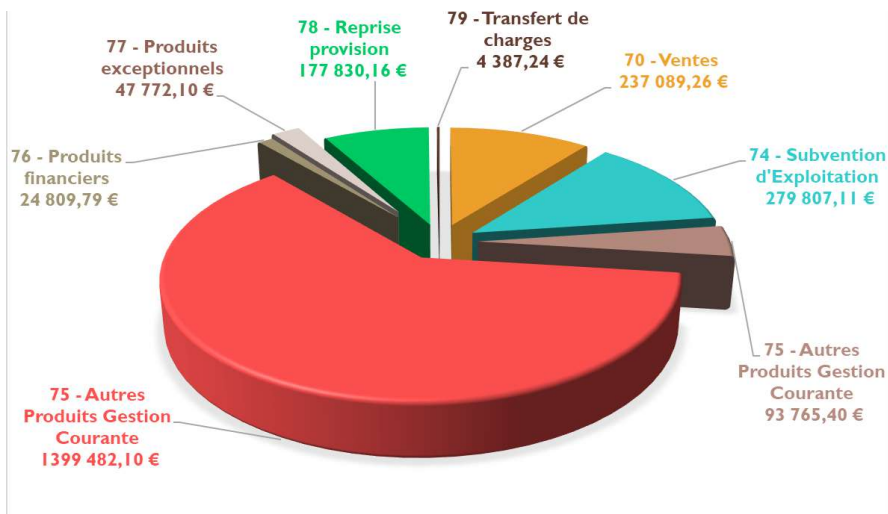
RESULTAT DE LA SECTION	- 39 450,03 €
-------------------------------	----------------------



Compte de résultat 2022-2023 : DEPENSES



Compte de résultat 2022-2023 : RECETTES





Le bilan

Le bilan est un document comptable, édité tous les ans, qui synthétise ce que l'entreprise possède.

C'est une "photographie" à un instant donné, du patrimoine de l'entreprise.

Il permet d'avoir une vision globale des comptes.

Le bilan de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne de l'exercice 2023/2024 vous est présenté dans les pages ci-après.



Actif

L'actif : On y trouve ce que l'entreprise possède, comme les immobilisations corporelles, les immeubles, les valeurs mobilières de placement, les stocks, etc.



Passif

Le passif : Il regroupe les ressources de l'entreprise, comme le capital social (fonds associatif), les réserves, les emprunts et dettes, les provisions... ainsi que le résultat comptable de l'année.

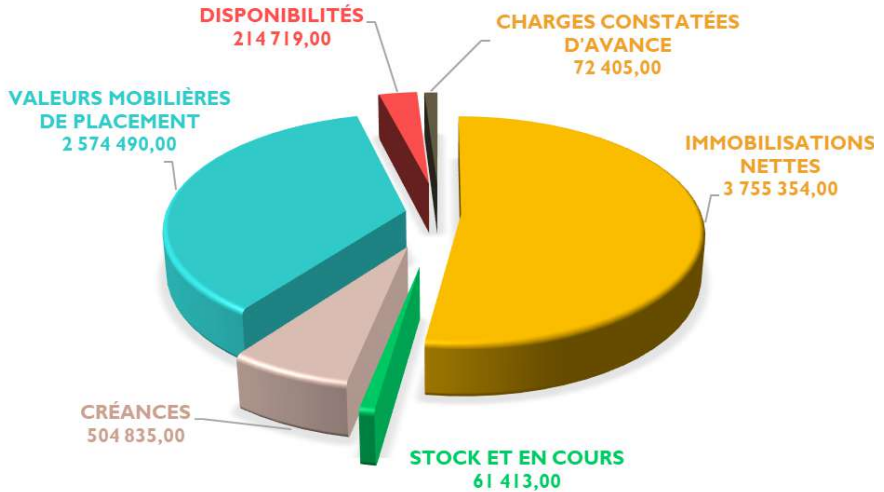
Bilan au 30/06/2023



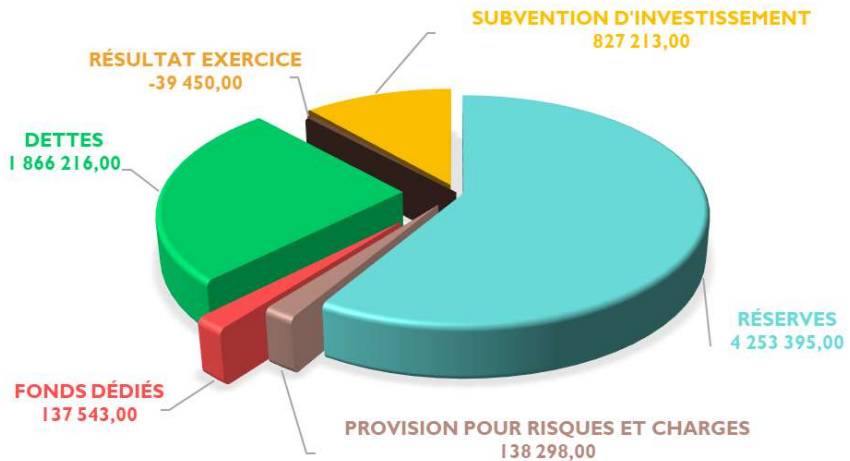
ACTIF	
Libellé	Exercice 22/23
IMMOBILISATIONS NETTES	3 755 354,00
STOCK ET EN COURS	61 413,00
CRÉANCES	504 835,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	2 574 490,00
DISPONIBILITÉS	214 719,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	72 405,00
TOTAL	7 183 215,00

PASSIF	
Libellé	Exercice 22/23
RÉSERVES	4 253 395,00
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	138 298,00
FONDS DÉDIÉS	137 543,00
DETTES	1 866 216,00
RÉSULTAT EXERCICE	-39 450,00
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	827 213,00
TOTAL	7 183 215,00

Bilan Actif au 30 juin 2023



Bilan Passif au 30 juin 2023

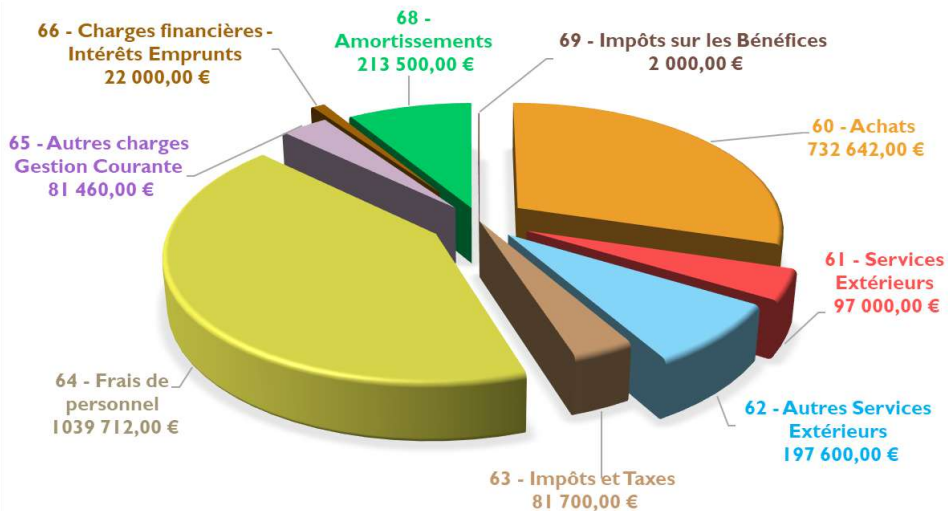


Budget prévisionnel du 01/07/2024 au 30/06/2025

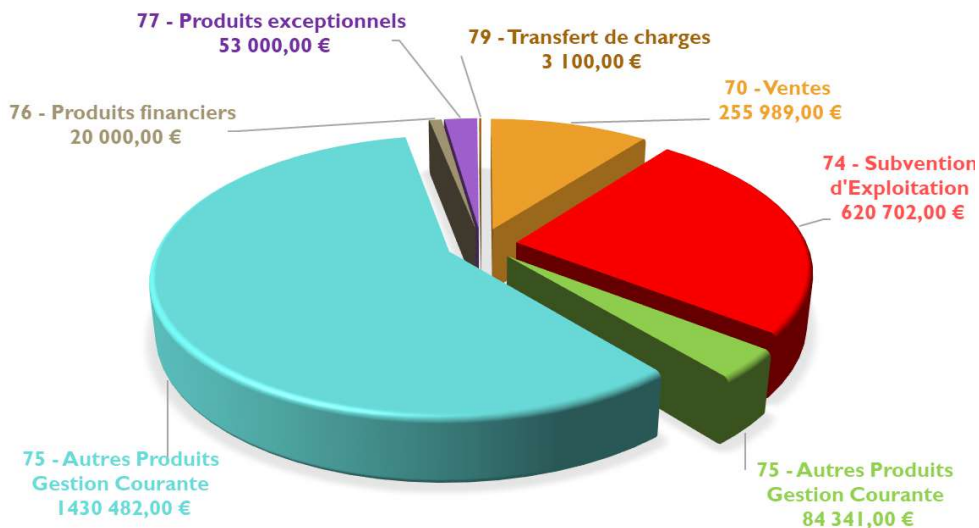
<u>DEPENSES</u>	Budget 2024/2025
60 - Achats	732 642,00 €
61 - Services Extérieurs	97 000,00 €
62 - Autres Services Extérieurs	197 600,00 €
63 - Impôts et Taxes	81 700,00 €
64 - Frais de personnel	1 039 712,00 €
65 - Autres charges Gestion Courante	81 460,00 €
66 - Charges financières - Intérêts Emprunts	22 000,00 €
67 - Charges Exceptionnelles	- €
68 - Amortissements	213 500,00 €
69 - Impôts sur les Bénéfices	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES	2 467 614,00 €

<u>RECETTES</u>	Budget 2024/2025
70 - Ventes	255 989,00 €
74 - Subvention d'Exploitation	620 702,00 €
75 - Subventions éco-contribution- Projets prestations	84 341,00 €
75 - Autres Produits Gestion Courante	1 430 482,00 €
76 - Produits financiers	20 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	53 000,00 €
78 - Reprise provision	- €
79 - Transfert de charges	3 100,00 €
TOTAL RECETTES	2 467 614,00 €

Budget prévisionnel Dépenses

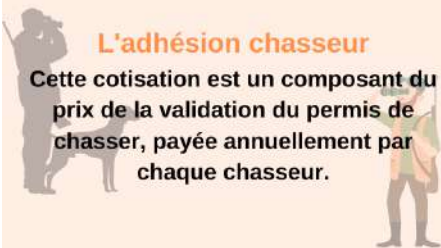


Budget prévisionnel Recettes



L'adhésion chasseur

Cette cotisation est un composant du prix de la validation du permis de chasser, payée annuellement par chaque chasseur.



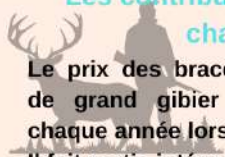
L'adhésion fédérale

Toute structure associative telle qu'Acca, AicaF, Société de chasse, doit adhérer à la Fédération pour bénéficier de ses services.



Les contributions Plan de chasse

Le prix des bracelets par catégorie de grand gibier est fixé et voté chaque année lors de l'AG de la FDC. Il fait partie intégrante du budget.



La contribution territoriale

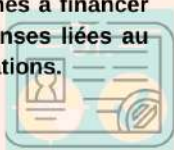
Cette cotisation a été instituée lors de la réforme de la chasse en 2019, dans notre Fédération elle est forfaitaire.

C'est une règle associative.



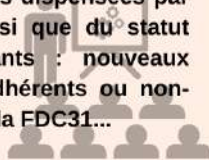
Les frais de dossier et de délivrance immédiate de la validation

Ces frais sont destinés à financer une partie des dépenses liées au traitement des validations.



Les frais de formation

Ils sont déterminés en fonction des formations dispensées par la FDC31 ainsi que du statut des participants : nouveaux chasseurs, adhérents ou non-adhérents de la FDC31...



*Cotisations soumises
à approbation*



*Cotisations
chasseurs et
territoriales*

Adhésion chasseur	99 €
Adhésion territoriale	110 €
Contribution territoriale	10 €



*Contributions
Plan de chasse*

Chevreuil	19 €
Biche	62 €
Cerf indifférencié	62 €



*Autres
Cotisations*

Frais délivrance immédiate validation	10€
Frais de formation permis de chasser	30€
Frais de formation non-adhérents	50 €



Propositions dates ouvertures / clôture de la chasse 2024-2025



Ouverture Générale : 8 septembre 2024 à 7h

Clôture générale : 28 février 2025 au soir



Petit gibier sédentaire

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Perdrix Rouge Perdrix Grise	08.09.2024	17.11.2024	Plan de gestion perdrix et faisans : voir dispositions des arrêtés préfectoraux spécifiques
	08.09.2024	19.01.2025	
Faisan	08.09.2024	28.02.2025	Tir du lièvre autorisé uniquement du 6 octobre au 15 décembre 2024 inclus.
Lièvre	08.09.2024	31.01.2025	Plan de gestion lièvre : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique
Lapin de Garenne	08.09.2024	07.09.2024	Plan de gestion lapin : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique
Renard	01.06.2024	28.02.2025	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard. A partir du 1 ^{er} juin le tir de renard est possible lors d'une battue au sanglier.
	08.09.2024	28.02.2025	La chasse en temps de neige du renard est autorisée.
Blaireau - Belette - Fouine - Hermine - Martre - Vison d'Amérique - Putois	08.09.2024	28.02.2025	
Corbeau Freux - Corneille Noire - Etourneau - Geai - Pie Bavarde	08.09.2024	28.02.2025	
Ragondin - Rat Musqué	08.09.2024	28.02.2025	Chasse en temps de neige autorisée.

Grand gibier

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
	Plan de gestion départemental : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique Tir à balles ou à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée. L'agrainage du sanglier est interdit toute l'année sauf dérogation administrative.		
Sanglier	01.06.2024	14.08.2024	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale
	15.08.2024	31.03.2025	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût
	01.04.2025	31.05.2025	Chasse à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale
	Plan de chasse légal. Tir à balles ou tir à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée.		
Cerf - Biche	01.09.2024	07.09.2024	Chasse à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale
	08.09.2024	28.02.2025	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût
	Plan de chasse légal. Tir à balles, à l'arc ou à plombs n° 1, 2, 3. Chasse en temps de neige autorisée.		
Chevreuril	01.06.2024	07.09.2024	Chasse à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale
	08.09.2024	28.02.2025	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût
Daim	08.09.2024	28.02.2025	Plan de chasse légal attribué uniquement dans les enclos. Tir à balles ou tir à l'arc.
	08.09.2024	28.02.2025	Plan de chasse légal. Présentation obligatoire des isards prélevés au correspondant local habilité par la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne. Chasse autorisée en temps de neige. Tir à balles ou à l'arc. Traque et battue interdites.
La chasse en battue du grand gibier (cerf, chevreuril et sanglier) et du renard est soumise au respect de l'annexe 1 du SDGC			

Gibier de montagne

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chasse autorisée uniquement les MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE.			
GALLIFORMES DE MONTAGNE (Perdrix Grise, Grand Tétrás, Lagopède)			
Perdrix grise de montagne	29.09.2024	03.11.2024	Carnet de prélèvement obligatoire. Un prélèvement pourra être autorisé par Arrêté Préfectoral spécifique en fonction de l'état des populations et du succès de leur reproduction (Publication de l'Observatoire des Galliformes de Montagne).
Lagopède	15.09.2024	20.10.2024	Les lâchers de perdrix grises d'élevage sont interdits dans le pays cynégétique des Pyrénées centrales défini dans le Schéma départemental de gestion cynégétique
Grand Tétrás	06.10.2024	27.10.2024	Tir des poules et des coqs non maillés interdit.

Oiseaux de passage / Autres modes de chasse

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Caille des Blés	31.08.2024	20.02.2025	Quota annuel de 45 oiseaux et de 5 oiseaux par jour par chasseur
Tourterelle des Bois	Suspendue	Suspendue	
Tourterelle Turque	08.09.2024	20.02.2025	
Bécasse des Bois	08.09.2024	20.02.2025	Quota annuel 30 oiseaux, 6 par semaine, 3 par jour
Pigeon Biset	08.09.2024	10.02.2025	
Pigeon Colombin	08.09.2024	10.02.2025	
Pigeon Ramier (Palombe)	08.09.2024	20.02.2025	Pigeon ramier : PGC « palombe » en vigueur. Du 11 février au 20 février chasse autorisée au posé, dans les arbres à l'aide d'appellants vivants ou artificiels, à poste fixe matérialisé de main d'homme.
Grives et Merles	08.09.2024	10.02.2025	
Alouette des Champs	08.09.2024	31.01.2025	

CHASSE A COURRE

Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2024	31.03.2025	Équipages titulaires d'une attestation de meute de vénerie en cours de validité

VENERIE SOUS TERRE

Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2024	15.01.2025	Équipages titulaires d'une attestation de meute de vénerie en cours de validité.

Pensez à consulter aussi le Rapport d'activité
retraçant l'intégralité des activités de
votre Fédération.



**23, chemin de Laveran—CS 90002
31390 CARBONNE**

Tél: 05 62 71 59 39
email : fdc31@chasseurdefrance.com

<http://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/>